








---

# Mise à jour – Licence de bingo récréatif

---

-  Guide
-  Formulaire de mise à jour
-  Annexe A – Déclaration annuelle de l'organisme
-  Droits exigibles et contribution annuelle – Modalités de paiement
-  Aide-mémoire – Documents à joindre au formulaire de mise à jour

---

## Important

Veillez faire parvenir le formulaire de mise à jour à la Régie,  
**60 jours** avant la date anniversaire de la licence.

---

## Renseignements généraux

---

### Principe général pour le maintien en vigueur de la licence

La licence de bingo récréatif est valide pour une période de 3 ans. Afin de maintenir en vigueur la licence pour la deuxième et la troisième année d'exploitation, le titulaire de la licence doit remplir et transmettre à la Régie, à chacune de ces années, un formulaire de mise à jour des renseignements qu'il a fournis pour l'obtention de sa licence et payer les droits annuels exigibles et la contribution annuelle pour le Secrétariat du bingo.

Seul un organisme qui poursuit des fins charitables ou religieuses (personne morale ou association) peut être titulaire d'une licence de bingo récréatif.

La licence de bingo récréatif permet à un organisme de tenir une séance de bingo par jour. La séance doit être d'une durée maximale de trois heures. Le titulaire est autorisé à remettre, à chaque séance, des prix dont la valeur n'excède pas 200 \$. Cependant, **une fois par semaine**, le titulaire peut remettre des prix dont la valeur n'excède pas 500 \$. Les prix sont remis aux gagnants en argent comptant, en biens (par exemple : des cadeaux) ou en services.

Les profits provenant du bingo mis sur pied et exploité par un organisme titulaire d'une licence de bingo récréatif doivent être utilisés pour réaliser, au Québec, des projets compatibles aux fins que poursuit l'organisme.

### ATTENTION

Le défaut de transmettre le formulaire de mise à jour et le paiement des droits requis entraîne l'interdiction pour le titulaire de la licence, de tenir toute séance de bingo.

De plus, tout titulaire qui refuse ou néglige de se soumettre à la loi ou aux règlements pourrait être convoqué devant la Régie et, le cas échéant, voir sa licence suspendue ou révoquée. Dans ce cas, l'organisme ne pourrait présenter une nouvelle demande de licence dans les trois années suivant la décision de suspension ou de révocation.

Si l'organisme a cessé toute activité de bingo et ne désire pas maintenir en vigueur la licence de bingo récréatif, il doit retourner le formulaire de mise à jour signé à la Régie en cochant la case « arrêt des activités » dans la première section du formulaire et y joindre l'original de sa licence. Ce n'est qu'à la réception de ces documents que la Régie peut révoquer une licence de bingo récréatif.

Les dispositions de la réglementation applicables à ce type de licence sont disponibles sur le site Internet de la Régie à l'adresse suivante : [racj.gouv.qc.ca](http://racj.gouv.qc.ca).

---

### Modalités de transmission de la mise à jour et du paiement annuel

Le formulaire de mise à jour\*, les documents demandés, les droits annuels exigibles et la contribution annuelle pour le Secrétariat du bingo doivent être transmis à la Régie **au moins 60 jours avant la date anniversaire de la délivrance de la licence**.

---

\* Le formulaire de mise à jour daté et signé doit être transmis à la Régie, et ce, même si aucun changement n'est signalé.

## Mise à jour – Licence de bingo récréatif

Notez que ce formulaire concerne la mise à jour de la 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année d'exploitation d'une licence de bingo récréatif.

### Instructions pour remplir les formulaires

**Veillez fournir les informations de la section « Description de la licence » qui se trouve au début du formulaire de mise à jour de la licence de bingo récréatif.**

#### Section 1

##### Identification de l'organisme de charité ou religieux

Cette section vise à identifier le titulaire de la licence et, par conséquent, le responsable de son exploitation.

##### A- Identification de l'organisme

Veillez remplir cette section seulement s'il y a eu des changements concernant les renseignements fournis lors de la demande de licence.

S'il y a eu des changements, inscrire le nom complet de la personne morale ou de l'association et toutes les informations utiles permettant à la Régie de communiquer avec cette dernière.

##### ATTENTION

Pour toutes modifications, vous devez fournir les documents attestant du changement, par exemple de nouvelles lettres patentes de l'organisme sans but lucratif, si celui-ci a changé de nom.

La licence de bingo récréatif devra être modifiée si le nom de la personne morale ou de l'association apparaissant sur la licence a été modifié.

##### B- Identification de la personne-ressource

Veillez remplir cette section seulement s'il y a eu des changements concernant la personne-ressource.

Si l'organisme est une association ou une personne morale, et qu'il y a eu des changements concernant la personne-ressource, vous devez fournir une copie conforme de la résolution autorisant le signataire de la mise à jour à agir en son nom.

La copie conforme de la résolution n'est pas requise si, dans le cas d'une personne morale, la personne-ressource est un administrateur de celle-ci.

Un modèle de résolution est joint à la fin du guide.

#### Section 2

##### Identification de l'adresse de correspondance

Veillez remplir cette section seulement s'il y a eu des changements concernant les renseignements fournis lors de la demande de licence.

S'il y a des changements, inscrire l'adresse où l'organisme de charité ou religieux désire recevoir sa correspondance si celle-ci est différente de la section 1A.

#### Section 3

##### Identification de la salle où sera exploité le bingo

Veillez remplir cette section seulement s'il y a eu des changements concernant les renseignements fournis lors de la demande de licence.

S'il y a des changements, inscrire le nom et l'adresse complète de la salle ou, le cas échéant, des salles où se tiendront les séances de bingo au cours de la 2<sup>e</sup> ou de la 3<sup>e</sup> année d'exploitation de la licence. La licence devra être modifiée si le nom ou l'adresse de la ou des salles ont été changés.

##### ATTENTION

Un bingo récréatif ne peut être mis sur pied et exploité dans une salle où se tient un bingo en salle. Toutefois, un bingo récréatif peut être mis sur pied et exploité dans tout lieu où se tient un bingo en salle si ce dernier est mis sur pied et exploité par le titulaire d'une licence de bingo en salle seul et qu'aucune autre séance de bingo n'y est tenue la même journée.

---

#### Section 4

##### Cautionnement

L'organisme de charité ou religieux **doit** indiquer s'il désire payer les prix aux gagnants au moyen de chèque. Si oui, il doit verser à la Régie un cautionnement de 2 000 \$. Un document attestant de ce cautionnement, en faveur de la Régie, et provenant de l'institution qui l'émet doit être joint au formulaire de mise à jour.

---

#### Section 5

##### Déclaration

Le formulaire de mise à jour **doit** être signé et daté par la personne-ressource dûment autorisée à représenter l'organisme de charité ou religieux.

---

#### Section 6

##### Attestation relative aux documents ou renseignements

Lorsque les documents constitutifs ont déjà été fournis à la Régie et qu'aucun changement n'est survenu depuis leur transmission, l'organisme n'a pas à les transmettre à nouveau. Cependant, la personne-ressource **doit** signer et dater cette section.

---

#### Annexe A

##### Déclaration annuelle de l'organisme

Le titulaire d'une licence de bingo récréatif doit **obligatoirement** faire une déclaration annuelle concernant ses antécédents judiciaires et administratifs, s'il y a lieu, et son absence d'intérêts dans une entreprise titulaire d'une licence de fournisseur en bingo.

Cette déclaration doit être **signée et datée** par la personne-ressource dûment autorisée à représenter l'organisme de charité ou religieux.

---

**RÉSOLUTION**  
**Personne-ressource auprès de la Régie**

**Lorsque l'organisme est une personne morale ou une association**

**Lire les instructions de la section 1-B pour remplir ce formulaire.**  
**Remplir le formulaire au complet en lettres moulées.**

Nom de l'organisme de charité ou religieux	
	N° de dossier de la Régie <b>10-</b>

Extrait de la résolution du conseil d'administration ayant eu lieu le \_\_\_\_\_

Il est proposé par \_\_\_\_\_

et secondé par \_\_\_\_\_

que madame/monsieur \_\_\_\_\_  
(signataire de la demande)

soit désigné(e) comme personne-ressource pour les bingos auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

**La résolution doit être signée par le secrétaire, le président ou par deux administrateurs de la personne morale ou par deux membres de l'association.**

Nom : \_\_\_\_\_ Titre : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_ Date | \_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_  
année mois jour

Nom : \_\_\_\_\_ Titre : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_ Date | \_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_  
année mois jour

**IMPORTANT**

- Lire le guide avant de remplir le formulaire. Remplir le formulaire en lettres moulées.
- Dater et signer le formulaire. Inclure tous les documents requis et le montant à payer.

Description de la licence												
Numéro de la licence					Période de validité de la licence							
<b>LIC</b>					Date de début	Année	Mois	Jour	Date de fin	Année	Mois	Jour
					Année d'exploitation de la licence visée par la mise à jour :					<input type="checkbox"/> 2 <sup>e</sup> année	<input type="checkbox"/> 3 <sup>e</sup> année	<input type="checkbox"/> Arrêt des activités de bingo**

\* Tous les renseignements qui doivent être fournis dans la mise à jour visent exclusivement l'année d'exploitation indiquée ci-dessus.

\*\* Veuillez retourner le formulaire signé et l'original de la licence.

**Section 1 – Identification de l'organisme de charité ou religieux**

A Identification de l'organisme (à remplir si changements)					Veuillez remplir l'annexe A						
Nom de la personne morale ou de l'association											
N° de dossier attribué par la Régie				<b>10-</b>				Modifications, s'il y a lieu – Nom			
Numéro, rue						Numéro, rue					
Ville				Code postal		Ville				Code postal	
Ind. rég.		Téléphone		N° de poste		Ind. rég.		Téléphone		N° de poste	
Adresse de courriel						Adresse de courriel					
Le numéro d'entreprise du Québec délivré par le Registraire des entreprises						<input type="checkbox"/> Non		<input type="checkbox"/> Oui		Inscrire le N° d'entreprise du Québec (NEQ)	

**B Identification de la personne-ressource (à remplir si changements)**

Nom						Prénom									
Numéro, rue (si différente de l'adresse déclarée à la section 1A)															
Ville				Code postal		Adresse de courriel									
<b>Téléphones</b>		Ind. rég.		Résidence		Ind. rég.		Travail		N° de poste		Ind. rég.		Cellulaire	

**Section 2 – Identification de l'adresse de correspondance si différente de la section 1A (à remplir seulement si changements)**

Numéro, rue						Ville						Code postal	
-------------	--	--	--	--	--	-------	--	--	--	--	--	-------------	--

**Section 3 – Identification de la salle ou des salles où sera exploité le bingo**

**Si l'espace est insuffisant, joindre une feuille supplémentaire en prenant soin de bien l'identifier (à remplir si changements)**

Nom de la salle											
Adresse (numéro, rue)						Ville				Code postal	

**Section 4 – Cautionnement (obligatoire)**

Est-ce que l'organisme de charité ou religieux remettra des prix en argent au moyen de chèques?

Oui       Non

Un document attestant du cautionnement de 2 000 \$ en faveur de la Régie, provenant de l'institution, doit être joint à la présente demande.

**Section 5 – Déclaration (obligatoire)**

Je, soussigné(e), \_\_\_\_\_ déclare que je suis la personne autorisée à agir au nom de l'organisme demandeur et que les renseignements fournis dans la présente demande sont exacts.

nom et prénom (en lettres moulées)

Et j'ai signé, \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

signature      année      mois      jour

**Section 6 – Attestation relative aux documents constitutifs (signer si aucun changement) (obligatoire)**

Je, soussigné(e), \_\_\_\_\_ atteste que tout les documents requis mais non joints à la présente ont déjà été fournis lors d'une précédente demande et sont toujours à jour.

nom et prénom (en lettres moulées)

Et j'ai signé, \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

signature      année      mois      jour

**Section réservée à la Régie des alcools, des courses et des jeux**

Frais et droits exigibles	Montant exigible	Paiement reçu					Trop perçu	À réclamer	Initiales
		Chèque	Mandat-poste	Espèces	Carte de crédit	Cautionnement			
Droits exigibles	\$								Date
Secrétariat du bingo	\$								
Frais supp. (retard)	\$								
<b>Total</b>	\$						\$	\$	

Mise à jour – Licence de bingo récréatif

Consulter le guide.

Section A – Identification de l'organisme de charité ou religieux				
Nom de l'organisme				N° de dossier de la Régie
				10-
Adresse (numéro, rue)				
Ville		Code postal	Ind. rég.	Téléphone

Section B – Déclaration de l'organisme	
La personne autorisée à agir au nom de l'organisme, doit <b>obligatoirement</b> remplir la section B	
<b>1</b>	
Est-ce que, au cours des 3 dernières années, l'organisme a subi la suspension d'une ou de plusieurs licences délivrées en vertu de la <i>Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement</i> , pour une ou des périodes totalisant 6 mois ou plus, ou leur révocation?	
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
<b>2</b>	
Est-ce que l'organisme a un intérêt dans une entreprise titulaire d'une licence de fournisseur en bingo?	
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Nom de l'entreprise titulaire de la licence de fournisseur en bingo _____	

Signature	
Je, soussigné(e), _____ déclare que je suis la personne autorisée à agir au nom de l'organisme et que les renseignements fournis dans la présente déclaration sont exacts.	
<small>nom et prénom (en lettres moulées)</small>	
Et j'ai signé, _____	
<small>signature</small>	
Date _____	
<small>année      mois      jour</small>	

Licence de bingo récréatif

Droits exigibles pour la licence**	20,75 \$
Contribution annuelle pour le Secrétariat du bingo (20,75 \$ x 15 %)***	3,11 \$
<b>Montant total à joindre :</b>	<b>23,86 \$</b>

Modalités de paiement

Selon le mode de transmission de la demande, les modes de paiement acceptés sont :

**En personne à nos bureaux :**

Carte de crédit, chèque, mandat postal, mandat bancaire, carte de débit ou argent comptant.

**Par la poste :**

Carte de crédit, chèque, mandat bancaire ou mandat postal.

• Les cartes de crédit acceptées sont **Visa, MasterCard et American Express.**

• Le chèque, le mandat postal ou le mandat bancaire doit être libellé à l'ordre du **ministre des Finances.**

• Tout chèque qui n'est pas honoré par l'institution sur laquelle il est tiré est assujéti à des frais de 35 \$.

Envoi du formulaire

Par courriel : [bingo@racj.gouv.qc.ca](mailto:bingo@racj.gouv.qc.ca)

\* Les droits annuels exigibles pour l'obtention d'une licence sont indexés au 1<sup>er</sup> avril de chaque année, selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation pour le Canada, établi par Statistique Canada, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année précédente.

\*\* Les droits annuels exigibles sont payables lors du dépôt de la demande et, pour le maintien en vigueur de la licence, 60 jours avant la date du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> anniversaire de la délivrance de la licence.

\*\*\* La contribution annuelle pour le Secrétariat du bingo est exigible de tous les titulaires de licence de bingo et celle-ci est de 15 % des droits annuels exigibles pour une licence. La contribution doit être payée en même temps que les droits annuels de la licence et elle n'est pas remboursable par la Régie.

Pour un paiement par carte de crédit, joindre ce coupon à votre demande.

Nom de l'organisme de charité ou religieux	N° de dossier de la Régie <b>10-</b>
--	---

<input type="checkbox"/> Visa	<input type="checkbox"/> MasterCard	Montant payé	Nom et prénom du détenteur de la carte de crédit
<input type="checkbox"/> American Express		<input type="text"/>	<input type="text"/>
Numéro de la carte	Date d'expiration de la carte	signature	
<input type="text"/>	<input type="text"/> (MMAA)		



## Documents à joindre à la demande de mise à jour de licence de bingo récréatif

---

- Formulaire de mise à jour et annexe A dûment remplis
- Chèque ou mandat pour les droits annuels exigibles et la contribution annuelle, libellé à l'ordre du ministre des Finances  
**ou**
- Coupon pour paiement par carte de crédit\*
- Résolution ou copie conforme de la résolution autorisant la personne-ressource à agir au nom de l'organisme de charité ou religieux, s'il y a lieu (voir guide)
- Documents constitutifs de l'organisme de charité ou religieux, s'ils n'ont pas déjà été fournis à la Régie ou si des modifications ont été effectuées depuis leur transmission\*\*
- Document attestant d'un cautionnement de 2 000 \$ en faveur de la Régie, s'il y a lieu (section 5 du guide)

## Envoi du formulaire

---

Par courriel : [bingo@racj.gouv.qc.ca](mailto:bingo@racj.gouv.qc.ca)

\* Ce coupon se trouve au bas de la page « Droits exigibles et contribution annuelle – Modalités de paiement – Mise à jour ».

\*\* Fournir des photocopies. La Régie ne retournera pas les originaux.